

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars 2015 à 20 H 30

Président : M. CASTELLANI Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs CASTELLANI Jean-Marie, PAIN Pascal, BROTEL Rolland, BOILEAU Pierre, HOWSE Willy, BERNARD Xavier, THOMAZET Fabien, Mmes VIRY Madeleine, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, DEFOUR Nelly.

Absents excusés : Mmes MARTINET Natacha, CHAMBAUD Michèle, RONJON Pin, M.THIEVON Yves,
Secrétaire de séance : Mme VIRY Madeleine,

&.....
La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Marie CASTELLANI et débute par l'approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2015.

COMPTES DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2014 pour le budget communal, le budget assainissement et le budget multiservices.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les comptes administratifs des budgets 2014 :
Budget Communal

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT EXERCICE	RESULTAT 2013	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT EX 2014	RESULTAT DE CLOTURE
FONCTIONNEMENT	470 390.62	666 959.12	196 568.50	323 363.64	171 638.69	348 293.45
INVESTISSEMENT	239 928.10	356 013.98	116 085.88	-122 638.69		-6 552.81
SOLDE						341 740.64

Budget Assainissement

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT EXERCICE	RESULTAT 2013	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT EX 2014	RESULTAT DE CLOTURE
FONCTIONNEMENT	62 369.68 €	65 890.88 €	3 521,20 €	8 691,10 €	2608,39 €	9 603,91 €
INVESTISSEMENT	24 696.19 €	21 245.39 €	- 3 450,80 €	-5 396,39 €		-8 847,19 €
SOLDE						756,72 €

Budget Multiservices

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT EXERCICE	RESULTAT 2013	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE CLOTURE
FONCTIONNEMENT	0,00 €	2 255,84 €	2 255,84 €	6 928,15 €	0,00 €	9 183,99 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	47 971,44 €	47 971,44 €	- 48 697,86 €		- 726,42 €
SOLDE						8 457,57 €

AFFECTATION RESULTAT

Il s'agit d'affecter le résultat de l'exercice 2014 au budget 2015

Budget Communal

- Résultat de la section fonctionnement : **348 293,45 €**, Cette somme est répartie de la manière suivante : **22 962,81 €** est affectée en recettes d'investissement et **325 330,64 €** est reportée en recettes de fonctionnement.
- Résultat de la section investissement : **- 6 552,81 €**, cette somme est reportée en dépenses d'investissement.

Budget Assainissement

- Résultat de la section fonctionnement : **9 603,91 €**. La totalité est reportée en recettes de fonctionnement.
- Résultat de la section investissement : **- 8 847,19 €**, cette somme est reportée en dépenses d'investissement.

Budget Multiservices

- Résultat de la section fonctionnement : **9 183,99 €**. Cette somme est répartie de la manière suivante : **726,42 €** est affectée en recettes d'investissement et **8 457,57 €** est reportée en recettes de fonctionnement.
- Résultat de la section investissement : **- 726,42 €**, cette somme est reportée en dépenses d'investissement.

BUDGETS PRIMITIFS 2015

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les budgets primitifs 2015 présentés qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Assainissement : Section de Fonctionnement..... **65 321,00 €**
Section d'Investissement..... **42 793,00 €**

Budget Communal : Section fonctionnement**975 362,00 €**
Section d'investissement.....**491 910,00 €**

Budget Multiservices : Section fonctionnement**12 970,00 €**
Section d'investissement..... **1077,00 €**

IMPOSITION 2015 – VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2015 concernant les trois taxes. Il propose au Conseil Municipal de conserver les taux appliqués pour l'année 2014.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2015, soit :
 - Taxe d'habitation : **11,89 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **13,21 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **55,04 %**

CONVENTIONS DE PORTAGE FONCIER ET DE MISE A DISPOSITION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'AIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une étude urbaine a été réalisée afin de mener une réflexion globale sur le cœur du village.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'une parcelle d'une superficie totale de 1775 m² appartenant à M. Grec Roland et située au centre bourg et d'en confier l'acquisition à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain.

Cette acquisition permettra à la commune de développer son projet de création de parking, d'élargissement de la voirie et de réalisation d'une opération d'ensemble de logements.

Il fait part à l'assemblée des deux conventions entre la commune et l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (E.P.F.) pour :

- le portage foncier pour une période de 10 ans, concernant la parcelle ZE 179 au prix de 70 € HT/m² (frais de notaire et autre en sus).
- la mise à disposition du terrain par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain à la commune de Rignieux-le-Franc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les deux conventions entre la commune de Rignieux-le-Franc et l'Etablissement Public Foncier de l'Ain,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les deux conventions avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'acquisition du terrain par l'E.P.F. de l'Ain.

REHABILITATION D'UN LOCAL COMMERCIAL – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le local commercial situé 10 Allée des noisettes, actuellement inoccupé, fera l'objet de travaux d'aménagement et de remise aux normes pour être de nouveau exploité. Il précise que ces travaux permettront d'accueillir une boutique atelier de loisirs créatifs, suite à la demande de deux habitantes de la commune souhaitant développer cette activité.

Il ajoute que le montant prévisionnel de l'opération a été évalué à 65 435 € H.T. dont 59 000 € H.T. de travaux et 6 435 € H.T. d'honoraires.

Monsieur le Maire informe que cette opération de réhabilitation d'un local commercial pourrait faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du député Monsieur Charles de la VERPILLIERE. Il propose de solliciter l'appui financier de Monsieur le député Charles de la VERPILLIERE pour ce projet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant prévisionnel de l'opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur le député Charles de la VERPILLIERE au titre de la réserve parlementaire.

PISTE CYCLABLE ET PIETONNIERE – APPROBATION DU PROJET, PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du P.L.U., la commune a souhaité développer un réseau de cheminements doux permettant de relier le village aux hameaux excentrés ainsi que les zones d'habitations à l'espace de sports et loisirs.

Monsieur le Maire présente l'étude faite par le Cabinet Plantier géomètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet,
- **DECIDE** de prévoir les fonds nécessaires à l'opération au Budget Communal 2015,
- **VALIDE** le plan de financement joint en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de :
 - Du C.D.R.A. (Contrat développement Rhône Alpes) au titre de l'action « Soutien à l'aménagement des voies douces et vélos station »,
 - de l'Etat via la D.E.T.R. au titre de l'action « Création de cheminements structurants en mode doux »,
 - de la C.C.P.A. (Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain) au titre « des pistes cyclables ou liaisons piétonnes en agglomération ».

QUESTIONS DIVERSES

- Matinée propreté : Mme VIRY Madeleine fait part au Conseil Municipal que la matinée propreté s'est déroulée le 21 mars dernier. Malgré un temps maussade, elle a réuni une cinquantaine de nos concitoyens petits et grands. La récolte fût malheureusement encore fructueuse cette année.

